

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2023

**Date de convocation : 30/05/2023**  
**Date d'affichage : 30/05/2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Présents : 18 dont 5 pouvoirs**  
**Votants : 23**

**Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

**Etaient présents** : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José – Mme CHANDELIER Sylvie – M. ANCELET Benoît - Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie - Mme CRETON Stéphanie - Mme VANDY Hélène M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle

**Etaient absents excusés** :

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel  
M. DELVALLEE Pascal a donné son pouvoir à M. HERBAUT Jean-Jacques  
Mme BORGES Perrine a donné son pouvoir à M. HUVELLE Richard  
M. DUPONT Jérôme a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien  
M. DELON Patrick a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

**OBJET : Signature d'une convention de soutien entre l'ADU et la Commune de Pont sur Sambre au titre du programme partenarial d'activités**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la note technique NOR : ETL1509571N du Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité relative aux agences d'urbanismes : conditions de fonctionnement, modalités de financement et rôle des services de l'Etat, en date du 30 avril 2015,

Vu la convention ANCT-FNAU, en date du 7 octobre 2020,

Vu la convention de coopération Etat-FNAU 2021-2027, en date du 2 décembre 2020

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L 132-6 relatif aux agences d'urbanismes et leurs missions, modifié par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 – Art 205,  
Vu la délibération n°2021/32 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, portant sur l'adhésion de la commune de Pont sur Sambre à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS),

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'agence en date du 19 mai 2022 faisant mention du changement de nom de l'agence passant de « Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre » à « Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache »

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le projet de transformation de la friche Rue du 8 Mai par la création d'un complexe scolaire est à l'étude

Pour exercer cette mission de soutien technique et réglementaire sur la reconversion de la friche, la Commune a sollicité l'ADU pour bénéficier d'un accompagnement.

Cet accompagnement s'appuiera sur les compétences techniques de l'agence et notamment en matière d'observation territoriale, de planification stratégique (urbanisme réglementaire), d'aménagement et de marchés publics.

Plus spécifiquement, les activités développées par l'A.D.U dans le cadre de son Programme Partenarial d'Activités permettront à la commune de Pont sur Sambre de :

- Poursuivre les démarches menées concernant la transformation du site, notamment dans le cadre d'une convention opérationnelle ou pré opérationnelle auprès de l'Etablissement Public Foncier
- Accompagner à la réalisation d'études de faisabilités et les rendre opérationnelles, à l'appui du préprogramme réalisé, et des inventions validées, en mettant en œuvre la feuille de route identifiée :
  - Accompagnement dans les échanges techniques avec les différents partenaires identifiés, acteur du développement urbain aux côtés de l'A.D.U (SEM ; EPF, ...)
  - Accompagnement dans la phase de montage de l'opération d'aménagement
  - Accompagnement dans la phase opérationnelle
    - Rédaction des pièces administratives financières et techniques des marchés
    - Analyse des offres : rédaction des rapports d'analyse des candidatures ou des offres
    - Participation aux commissions d'appel d'offres et jurys, selon la procédure choisie par le maître d'ouvrage
    - Aide au suivi d'attribution des marchés : envoi de modèle de courrier pour les candidats non retenus, retenus
    - Aide et conseils au suivi de notification du marché
    - Accompagnement de la commune en phase travaux : présence à certaines réunions de chantier en période travaux.
  - Mettre en œuvre un projet qui promeut des espaces de vie de qualité : la commune de Pont sur Sambre pourra bénéficier des expertises de l'A.D.U (analyses architecturales, urbaines et paysagères des projets, benchmarking, partages d'expériences, expertises relatives à la transition énergétique) afin de proposer à ses habitants un projet favorisant un cadre de vie de qualité.

La présente convention sera conclue pour une durée de 24 mois.

Au titre du soutien financier des missions définies ci-dessus, la ville accordera une subvention de 15000 € à l'A.D.U qui sera versée comme suit :

- 7500 € au 30/06/2023
- 7500 € au 30/06/2024

**Le Conseil Municipal,**

**Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,**

**Avec 22 VOIX POUR, 1 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de soutien entre l'ADU et la Commune de Pont sur Sambre au titre du programme partenarial d'activités.

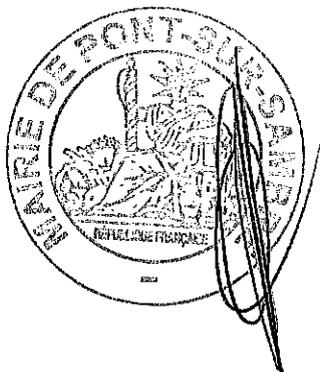
**La dépense de 7500€ est prévue au Budget Primitif 2023, compte 65738.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le  
Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Envoyé en préfecture le 14/06/2023  
Reçu en préfecture le 14/06/2023  
Publié le  
ID : 059-215904673-20230610-2023\_19-DE



ET ONT LES MEMBRES PRESENTS  
SIGNE LECTURE FAITE  
POUR COPIE CONFORME  
A PONT SUR SAMBRE  
Le 10 Juin 2023  
M. DETRAIT - Maire



Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le



ID : 059-215904673-20230610-2023\_19-DE